

Résolution adoptée à la séance plénière du 12 janvier 2021

## Construire la Francophonie contemporaine avec les citoyennes et les citoyens

### Déclaration du groupe de la CFTC

Si la francophonie est l'union des pays où le français est la langue prépondérante ou officielle, elle est également bien plus que cela.

Le langage n'est pas seulement un moyen de communication, il transmet des concepts tout en étant un marqueur identitaire. La langue française fait partager une culture commune, elle exprime une histoire riche, une vision de l'Homme et de la société, un ensemble de valeurs.

C'est donc à juste titre que le projet de résolution qui nous est présenté aujourd'hui, insiste sur les valeurs de démocratie et de justice qui doivent être portés à l'occasion du prochain Sommet de la francophonie à Djerba.

Pour la CFTC, ce choix de la Tunisie doit inciter tous les acteurs de la francophonie à s'interroger sur les rapports Nord-Sud, la qualité de nos échanges culturels comme commerciaux et sur l'efficacité de la coopération internationale et des aides publiques au développement en vue d'éradiquer la pauvreté et de permettre un développement durable au service de tous.

Nous approuvons particulièrement la résolution quand elle insiste sur la nécessaire promotion de l'éducation pour les filles comme pour les garçons. Nous considérons que sans accès aux études primaires, secondaires et supérieures pour les filles et les jeunes femmes, l'égalité des droits femmes-hommes restera un souhait sans concrétisation.

Dans un monde incertain meurtri par le terrorisme que cela soit sur notre sol ou sur celui de nombreux pays de l'espace Francophone nous rejoignons la résolution quand elle affirme la nécessité de promouvoir la démocratie et la paix entre les peuples.

Enfin la CFTC regrette une grave faiblesse de nos gouvernants successifs qui tout en soutenant financièrement la francophonie, diffusent au sein de nos propres services des notes et documents provenant de Bruxelles sans que ceux-ci ne soient en Français, contrairement aux règles officielles de l'Union Européenne, qui veulent que chaque citoyen puisse avoir accès à l'ensemble des documents de l'Union dans la langue officielle de son pays.

Soutenir d'un côté, ce que l'on abandonne de l'autre, un paradoxe à la française sans doute.

La CFTC a voté cette résolution.